



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER DU 8 JUILLET 2017 AU POULDU

Elus : M. le MAIRE, Denez DUIGOU, David ROSSIGNOL, Véronique LE CORVAISIER, Lydie CADET KERNEIS

Personnel communal : Kristell MORICE Directrice Générale des Services

M. le MAIRE présente les réalisations 2017 et les projets sur le secteur du Pouldu :

- Arrêt PMR à Bellangenet avec à l'arrière un espace qui reste à paysager
- Chemin de plage PMR à Bellangenêt
- 27 000€ de dépenses dédiées au handicap
- Réseau d'assainissement refait derrière les terrains de tennis
- Réseau entièrement refait dans le lotissement des dunes
- Enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques pour près de 300 000€ sur le Pouldu
- Partenariat avec Espacil (bailleur social) : 21 logements rue Beaufrère (pompes à chaleur, isolation, garages, cuisines) complètement rénovés pour 900 000 €
- Porsmorvic : problèmes inhérents à la vitesse (descente, lignes droites) diagnostic réalisé avec les habitats et installation d'écluses (2) également aménagement autour de la place pour 12 000€
- Parking plage du Kérou : problème de stationnement. Le parking du Kérou n'est plus disponible depuis plusieurs années du fait du refus des propriétaires et de leurs exigences à la vente (prix trop élevés). Location désormais d'un champ à Kermazuel, qui est moins utilisé que le précédent. Les voitures se garent de manière sauvage. Ceci a nécessité des aménagements rue des Ajoncs pour 6000€
- Création d'une base voile au Pouldu

L'aménagement du lotissement des Dunes est présenté par David ROSSIGNOL.

Les référents sont absents et excusés : M Texier, Mme Le Viol et M Montreuil.

### Questions 2016

Quid du bâtiment actuel de l'office de tourisme ?	<p>Le bâtiment ne peut pas être conservé pour héberger l'office de tourisme car il n'est pas aux normes. Les bureaux de l'office ne sont pas assez grands. Il faut reconstruire notamment pour obtenir la labellisation « <i>station classée</i>. » Clohars représente 46 % de la fréquentation touristique de la communauté.</p> <p>Il faudra effectivement se poser la question de la destruction ou de la réaffectation du bâtiment actuel. En sachant que si on le détruit, on ne pourra plus reconstruire du fait du PLU. Il n'y a pas de décision de prise pour le moment.</p>	
---	--	--



<p>Merci de demander aux ASVP de dire bonjour et de sourire.</p> <p>Rue des Grands sables : quand les gens s'arrêtent 2 ou 3 minutes pour aller chercher leur pain, les ASVP vont-ils verbaliser ?</p>	<p>Les ASVP ne sont pas là pour sanctionner. Ils doivent faire en sorte que les choses se passent bien. En début de saison, ils sont très vigilants sur le stationnement gênant pour donner le ton pour la période estivale.</p>	
<p>Qu'en est-il de la demande de prise en charge de la voirie du lotissement de Lanmarc'h par la Commune ?</p> <p>La voirie peut-elle être fermée si elle reste privée ?</p>	<p>Nous avons envisagé précédemment, avec les résidents, une cession de la voirie à la Commune. Une délibération avait été prise en Conseil municipal. Il s'est finalement avéré que les résidents n'étaient pas propriétaires. La délibération n'a donc plus de valeur.</p> <p>La reprise de cette voirie était prévue dans le cadre d'une liaison avec le lotissement de l'OPAC. Aujourd'hui, le lotisseur n'est plus intéressé. Dans l'immédiat, même si la propriétaire de la voirie, après avoir refusé, est d'accord depuis peu pour la céder, nous n'avons pas d'obligation de la reprendre. C'est un coût (la voirie n'est pas en bon état) et il n'y a pas d'intérêt de la Commune (c'est une voie en impasse). Nous ne pouvons pas prendre tous les lotissements privés dans le domaine communal sans intérêt public. En effet, tous les frais de fonctionnement et d'investissement sont ensuite à la charge de la collectivité.</p> <p>Oui, vous pouvez fermer la voirie si vous le souhaitez, elle est privée.</p>	
<p>Les animaux sauvages prolifèrent, notamment les chevreuils et les blaireaux. Est-il envisagé de limiter cette prolifération ?</p>	<p>Nous allons contacter la société de chasse.</p>	<p>Ces contacts ont été pris. La chasse aux chevreuils est très réglementée. Les quotas sont déterminés après comptage. La société ne peut tuer que ce que le quota permet. Les blaireaux ne sont pas des nuisibles. Sur demande et si les ravages sont évorés, la société de chasse peut prévoir son abattage.</p> <p>Les blaireaux sont très agressifs avec les chiens ce qui rend compliquée sa chasse.</p>
<p>Suite au passage des canalisations pour la nouvelle STEP, y aura-</p>	<p>Toute la route est départementale, nous avons appris récemment que ce n'était pas une priorité retenue pour 2016.</p>	<p>La route a été refaite en juillet 2017</p>



<p>t-il une réfection de la voirie à Kerharo ?</p>	<p>L'argument pendant des années a été qu'il y avait des travaux sur les réseaux, maintenant ceux-ci sont terminés. Cette voirie doit donc être refaite, nous l'espérons pour 2017.</p>	
<p>Il y aurait besoin de plus de places handicapés en bas de la rue du Kérou. Ce serait bien que 2 places bleues deviennent handicapées.</p>	<p>C'est très compliqué dans cette rue. Nous avons installé des aménagements provisoires. Le problème n'est pas précisément la rue, mais plutôt le parking qui fait défaut. Notre objectif n'est pas d'aménager la rue mais de faire un vrai parking. Il est prévu. Mais le terrain appartient à des personnes qui ne veulent ni louer, ni vendre. Ne soyez pas étonnés si apparaît une demande d'expropriation.</p> <p>Notre objectif est de faire une vraie plage labellisée handicap. Il est difficilement concevable de mettre des places pour les personnes à mobilité réduite s'il n'y a pas les aménagements derrière. Nous allons toutefois examiner ce qu'il est possible de faire provisoirement.</p>	
<p>Va-t-il y avoir de la signalétique au sol rue Anne de Bretagne du fait de la vitesse ? Les camions venant du lotissement en construction roulent très vite.</p>	<p>La voirie à cet endroit est faïencée. Si nous refaisons la voirie, il faut faire des aménagements.</p> <p>La fin du lotissement interviendra sans doute en 2018.</p> <p>Nous allons regarder pour un aménagement provisoire.</p>	<p>Aménagement provisoire avec 3 bourrelets d'enrobé sur la descente.</p>
<p>Il y a du laxisme avec le respect du stationnement sur la rue du Philosophe Alain et sur les voies perpendiculaires.</p>	<p>Cela sera relayé auprès des ASVP.</p>	<p>Les ASVP en 2017 ont cette mission de surveillance</p>
<p>Le chemin du village de St Maudet va-t-il être transformé en voirie pour sortir de l'agglomération du Pouldu ?</p>	<p>Il est hors de question d'emprunter le chemin de la chapelle St Maudet. Il y a dans le cadre du PLU, un tracé de voirie indicatif, qui existait sur le POS et qui se situe sur un autre emplacement. Cet endroit est en effet en cul de sac. L'emplacement de voirie est logique. Il n'est pas prévu aujourd'hui de le mettre en œuvre, mais cela restera une possibilité pour un futur lointain.</p>	
<p>Les employés ont entretenu les murets du chemin de St</p>	<p>David Rossignol se renseigne.</p>	<p>Muret de l'enclos : entretien à la charge de la commune</p>



Maudet. N'est-ce pas aux propriétaires de le faire ?		
Les résidents de Locmoran ont des places de parking à l'intérieur de la résidence or beaucoup se garent ailleurs.	Nous allons écrire au syndic pour nous plaindre que les voitures ne sont pas garées sur les places qui leur sont réservées.	Fait et transmis. A voir cet été si cela sera mieux respecté.
Rue des Glénans : des poteaux EDF neufs ont été mis, puis enlevés, pourquoi ?	Concernant le réseau d'électricité, nous avons 2 interlocuteurs : ERDF et le Syndicat Départemental D'Énergie du Finistère : ERDF a commencé à faire des travaux pour changer les poteaux (après avoir refusé l'enfouissement). En fait ce secteur n'était pas de leur compétence, mais de celle du SDEF.  Le réseau sera finalement enterré par le SDEF sur cette partie. Les études sont en cours.	Réseau électrique sera enterré par le SDEF en septembre
Pourquoi ne coupe-t-on plus les bas-côtés entre St Maudet et le Kérou ?	Une partie des fauches est sous-traitée au SITC. Nous allons les faire intervenir.	Le SITC intervient en fonction des besoins et sur plusieurs communes. Chaque année une période de fauche est effectuée
Des personnes ont été averties par ERDF qu'elles allaient être dotées de compteurs Linky. Des collectivités ont demandé de surseoir à la pose des compteurs. Qu'en est-il pour Clohars ?	Le Maire n'est pas compétent pour empêcher les compteurs Linky, d'autant que la compétence a été donnée au SDEF. C'est une convention entre l'Etat et ERDF.  Les citoyens peuvent s'y opposer si le compteur est à l'intérieur de la maison. Ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent pour s'organiser et s'y opposer.  Nous allons demander au SDEF d'intervenir pour que les compteurs ne soient pas posés tant que des études complémentaires n'ont pas été effectuées.	
Quand pensez-vous couper les herbes dans les espaces verts rue Anne de Bretagne. Les roundballers sont toujours là.	Les services ne tondent plus systématiquement. Il y a deux fauches annuelles. La fauche a été sous-traitée à un agriculteur, visiblement il n'a pas enlevé ses roundballers. Nous allons le relancer.	Il sont retirés cette semaine et le fauchage sera fait semaine 29
Les camions accédant à la STEP roulent trop vite.	Il faut que les véhicules ralentissent et roulent au pas. Le rappel a été fait à la SAUR.	



<p>STEP : il y a eu une journée avec des odeurs. C'est inquiétant.</p>	<p>La SAUR est intervenue. Elle maîtrise le processus, mais nous ne sommes pas à l'abri d'une sonde qui dysfonctionne.</p>	
<p>Le Bar des sables aurait été vendu. Pour quelle affectation ?</p>	<p>Il y aurait potentiellement deux personnes qui reprendraient le bar. En saisonnalité. Mais il y a des gros travaux. Nous n'en savons pas plus.</p>	<p>Pas vendu au final car refus des banques sur un porteur de projet.</p>
<p>Il y a des graffitis sur les panneaux le long du chemin côtier dénonçant l'absence de traduction en breton de ces panneaux.</p> <p>Proposition : mettre une plaque en plexi réversible ?</p>	<p>Tous nos panneaux sont couverts de ces graffitis. Nous adhérons à la charte Ya d'ar brezhoneg, nous essayons de mettre en place des choses, et nous subissons des dégradations... Nous ne traduirons pas en breton le chemin des peintres, on ne peut pas tout faire en bilingue. Il n'est pas traduit d'ailleurs en d'autres langues.</p> <p>Nous allons voir avec les services techniques s'il est effectivement possible de mettre des protections réversibles.</p>	<p>Les plaques ont été changées depuis mais la double signalétique n'est pas possible sur de si petits panneaux.</p>
<p>Il est nécessaire de nettoyer régulièrement la sortie du ruisseau boulevard de la Laïta pour qu'il s'écoule correctement. Cela n'a pas été fait depuis un moment.</p>	<p>Nous allons le rappeler aux services techniques.</p> <p>Il faut aller en mairie remplir une fiche d'intervention. Elle permet aux services comme aux élus d'avoir connaissance des demandes de citoyens et d'en effectuer le suivi. La fiche est téléchargeable sur le site internet de la Commune :</p> <p><a href="http://www.clohars-carnoet.fr/wordpress/wp-content/uploads/2014/10/formulaire_demande_intervention_st_clohars_carnoet.pdf">http://www.clohars-carnoet.fr/wordpress/wp-content/uploads/2014/10/formulaire_demande_intervention_st_clohars_carnoet.pdf</a></p>	<p>Les ST nettoient régulièrement cette sortie</p>
<p>Disparition du Crédit mutuel : c'est un joli combat, mais perdu d'avance. La réalité des choses est économique. Les gens aujourd'hui vont peu en agence.</p> <p>Proposition : essayer de trouver des moyens pour aider les gens qui vont être confrontés à l'absence de l'agence à utiliser les nouvelles technologies.</p>	<p>Un élu qui ne se bat pas est un élu qui n'a pas de vision de la société. On n'est pas toujours obligé de dire que c'est inéluctable. Ce n'est pas parce que c'est une société privée qu'elle ne doit pas rendre des comptes.</p> <p>C'est aussi notre devoir dans le cadre de l'aménagement du bourg, parce que nous portons une vision d'intérêt public.</p> <p>Un bourg, c'est des commerces, des services, de l'humain.</p>	<p>Après un an de lutte des clients et de la mairie le CMB ne donne pas de signe de vie.</p>



## QUESTIONS 2017

<p>David ROSSIGNOL présente les aménagements dans le lotissement des Dunes, ainsi que l'enfouissement.</p> <p>Idée : modifier les circulations</p> <p>1- création d'un sens unique dans le lotissement</p> <p>2- voirie centrale en enrobé</p> <p>3- suppression des trottoirs</p> <p>4- création d'espaces verts le long des maisons</p> <p>5- système de stationnement en matière terre pierre (viable car peu fréquenté l'hiver ce qui permet aux aménagements de se régénérer).</p> <p>2 projets différents : dans le 1<sup>er</sup> projet, la voirie est partagée entre les voitures et les piétons (ce qui est déjà le cas aujourd'hui)</p> <p>Ce qui les distingue : l'existence ou non d'un trottoir.</p> <p>David ROSSIGNOL marque sa préférence pour l'espace partagé</p>	<p>Remarques des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi certaines portions sont-elles laissées de côté ?</li> </ul> <p>Jacques JULOUX : ce sont des dégagements ; pas de modification sur le fonctionnement. Cela ne restera pas en l'état. L'ensemble des aménagements coûtent 700 000€ avec les réseaux. Les impasses autour seront refaites en stabilisé.</p> <p>David ROSSIGNOL indique que ce revêtement a été choisi pour son aspect plus naturel et plus durable que les enrobés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le second projet est plus rassurant avec de petits enfants</li> <li>• Un autre habitant trouve le contraire : voirie partagée impose plus de vigilance et ce scénario est plus actuel</li> <li>• Une autre habitante demande si ces matériaux laissent filtrer l'eau</li> <li>• Jacques JULOUX confirme. Les particuliers ont la possibilité de continuer à mettre de l'enrobé chez eux.</li> <li>• J LESCOAT propose de mieux informer les demandeurs de permis</li> <li>• David ROSSIGNOL rassure sur le réseau d'eaux pluviales qui permettra de récupérer les eaux sur les terrains plus en pente : ces éléments seront pris en compte</li> <li>• Hiver et tempête : le vent déplace le sable. Ces aménagements auront-ils des conséquences ?</li> <li>• A priori non.</li> <li>• Où seront installés les éclairages ?</li> <li>• David ROSSIGNOL : ils seront remplacés et remis pas forcément au même endroit. La ville travaille avec le SDEF selon des plans d'éclairage</li> <li>• Question sur les : horaires d'éclairage</li> <li>• Jacques JULOUX rappelle que sur la commune, le dispositif est réglé pour son déclenchement par une cellule selon la luminosité ; l'extinction est programmée par une horloge en revanche.</li> </ul>
<p>Problème récurrent mais de plus en plus important à Kersauze : route des plages : vitesse, difficulté à se croiser, flux de voitures incroyable pour une route qui n'en est pas une... que peut-on faire ?</p> <p>Mme Le Bourhis : ce sont les riverains qui ont donné gratuitement la route mais pas faite pour croiser des véhicules.</p>	<p>Denez DUIGOU : c'est une voie communale et il faut la connaître pour l'emprunter.</p> <p>Jacques JULOUX propose que les référents de quartier se déplacent pour voir ce qui peut être fait mais il n'y aura d'aménagements lourds.</p>
<p>Le parking de la MMP à l'arrière : talus en mauvais état (fauchage) remercie la ville des indications vélo rue des grands sables, il en faudrait un autre</p>	<p>Jacques JULOUX un panneau suffit : on ne peut les multiplier...</p>



<p>Chemin qui mène à la plage des Américains : beaucoup de voitures stationnées ;          Demande un panneau rappel 30 rue des grands sables          Ce talus n'a aucune utilité : il pourrait être supprimé</p>	<p>Ok pour le nettoyage du talus. Sa suppression éventuelle sera étudiée.</p>
<p>Remblais parcelle AH 395 AH 549 environ 3000m<sup>2</sup> en bas de la rue du port sont classées en ZH et au nouveau PLU remblayées sans aucune autorisation préalable demandée à la DDTM- le SAGE indique l'obligation d'obtenir une autorisation ; les travaux ont eu lieu en 2015 et 2016 ; travaux chez un particulier</p>	<p>Denez DUIGOU : informe qu'il n'est pas au courant et n'a pas été saisi.          Jacques JULOUX : il faut dans ce cas porter plainte et la personne, si elle n'a pas respecté les règles, devra remettre le terrain en état.</p> <p>Denez DUIGOU : si une telle infraction a eu lieu, il ne faut pas hésiter à contacter la police de l'eau.          La mairie s'engage à suivre ce dossier.</p>
<p>Travaux Habitat 29 st Maudet</p>	<p>Démarrage prévu à l'automne</p>
<p>Sortie MMP : plusieurs personnes tournent à gauche</p>	<p>Le maire a demandé à ce qu'un panneau soit installé pour éviter cela.          Cela sera revu</p>
<p>Les conteneurs à côté de la MMP sont mal placés : il faudrait un petit rangement pour obliger les éboueurs à les ranger</p>	<p>Denez DUIGOU confirme ce souci, y compris rue du philosophe Alain allée Nestour. Il faudra faire un rappel à Quimperlé Communauté</p>
<p>Le projet de la nouvelle base est intercommunal : où en est-elle ?</p>	<p>Nous sommes en réflexion ; il était prévu un OTSI avec une base nautique au PLU, validée par l'enquête publique. Mais au moment de rendre public les plans, une association de « défense du littoral » nous a signifié qu'elle allait attaquer ce projet. Nous sommes dans une instabilité juridique et la décision n'est pas encore prise. Il est possible que la base voile soit construite seule.</p> <p>Les amis du Pouldu sont favorables à ce projet.</p>
<p>Y a-t-il quelque chose de prévu à Bellangenêt pour le stationnement dans le lotissement des dunes ?          La ligne jaune subsiste et donc les gens se garent complètement sur le trottoir</p>	<p>Il n'y aura plus de cars cette année : normalement les TBK ne passent plus là.</p> <p>La ligne jaune sera maintenue mais à terme des aménagements de parking seront prévus.</p>
<p>Les enfouissements vont-ils se poursuivre sur le Pouldu ?          Les réseaux enfouis sont-ils également changés ?</p>	<p>Il n'y en aura pas d'autres. Nous avons un droit à tirer de 300 000€ auprès du SDEF. L'enveloppe vient d'être entamée pour Doëlan et les dunes : il n'y a plus de crédit pour le faire. La ville paye l'enfouissement des lignes téléphoniques et tous les candélabres.</p> <p>Les réseaux sont tous changés au moment de l'enfouissement          Il est probable que dans le prochain programme figure la rue de Quillien.</p> <p>S'agissant de la fibre, Clohars-Carnoët n'est pas dans la phase 1 de déploiement mais en phase 3</p>
<p>M Vintrigner remarque que chaque année les remarques sur la vitesse ect reviennent : il serait judicieux que le policier municipal et la</p>	<p>Cette remarque est pertinente : la présence du policier municipal sera sollicitée.</p>



gendarmerie soient là en réunion de quartier	
Signalétique entrée impasse du Loch : quand on descend, du rond-point du Kérou vers Kerluron , on ne peut voir le panneau sens interdit avant marquage au sol avec le sens interdit ; pas repeint...	Remise en peinture à prévoir
6 lampadaires ont été enlevés : les réseaux sont toujours en place : de l'éclairage sera-t-il remis ?	Il n'est pas prévu que l'éclairage soit remis. L'enfouissement des réseaux n'a pas été décidé par la commune mais pas ERDF pour solutionner des micro coupures (pas d'argent public de dépensé pour cette opération réalisée sur une voie privée)
Angle bvd des plages et allée des bergeronnettes le trou va-t-il être rebouché et barrières enlevées ?	David ROSSIGNOL ne sait pas pourquoi ces barrières sont restées : il s'en occupe très rapidement
Lorsque on arrive au Pouldu par les plages sur la gauche stationnement de camions caravanes manèges : chaque année plus de volume ça fait bizarre quand on arrive	ce sont des terrains privés le maire ne leur délivre pas d'autorisation. Cela dit cela contribue à la vie du Pouldu. Le maire aimerait se renseigner si toutes ces personnes ont bien été autorisées.
Rond-point provisoire va-t-il être aménagé ? Les voitures qui viennent du bourg certaines vont tout droit	Le rond-point fonctionne : budgétairement on ne sait pas encore quand ce rond-point sera définitif. David ROSSIGNOL cherche une installation provisoire plus pérenne Quand il sera définitif, le rond-point sera décalé pour éviter que les voitures n'aillent tout droit.
problème de stationnement parking St Julien : caravanes et campings cars	La gendarmerie n'intervient que sur la sécurité et la prévention. Ils ne verbalisent pas : cela est du ressort de la police municipale. Il lui a été demandé d'intervenir. Seule chose possible pour lui => amende de 17€. Ce type d'infraction est fréquent sur d'autres points de la commune.